

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 AVR. 2006

N° 2e/42-06

Service instructeur

Service du Développement
Economique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

Service consulté

Association Départementale
du Tourisme

ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

Résumé : *Le Conseil Général a inscrit un crédit de 264 400 € au Budget Primitif au titre des interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale. Il vous est proposé d'accorder à ce titre des subventions à hauteur de 92 360 € en faveur de seize offices de tourisme et syndicats d'initiative du Haut-Rhin.*

Lors du vote du Budget Primitif 2006, le Conseil Général a inscrit au chapitre 65-6574 un crédit de 264 400 € au titre des interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale, et donné délégation à la Commission Permanente pour en assurer la répartition.

La somme de 83 930 € a déjà été attribuée sur ce chapitre à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (UDOTSI) pour son fonctionnement et son centre de collectage.

Les offices du tourisme et syndicats d'initiative haut-rhinois (OTSI) sollicitent à ce jour une aide du Conseil Général.

Le Conseil Général attribue chaque année une subvention aux OTSI pour leurs missions d'accueil et d'information du public. Leur compétence s'étend également à la promotion de leur territoire en complémentarité avec les actions de l'Association Départementale du Tourisme, ainsi qu'à l'animation touristique locale.

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, tous les groupements de communes ou communes peuvent créer un office de tourisme sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Dans le Haut-Rhin, trois offices de tourisme se sont constitués sous cette nature juridique : Val d'Argent, Ribeauvillé-Riquewihr et Soultz-Guebwiller (ce dernier étant devenu un office intercommunal).

Il est proposé de délibérer dans un premier temps sur le montant de l'aide à allouer aux OTSI ayant un statut associatif. Les OTSI constitués en EPIC feront l'objet d'un rapport ultérieur, une délibération en Conseil Général (DM1) étant nécessaire préalablement afin d'autoriser une intervention sur les « autres établissements publics » dont font partie les EPIC.

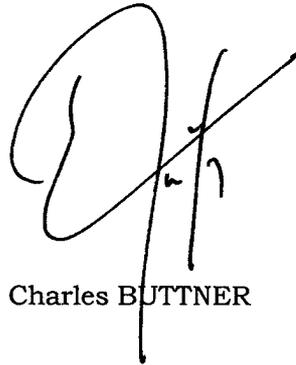
Concernant la demande de subvention de l'office de tourisme des Trois Epis, un audit des organismes de tourisme à vocation générale du canton de Wintzenheim a été réalisé.

Il est proposé, avant d'instruire la demande de subvention de l'office de tourisme des Trois-Epis, de restituer et de mettre en œuvre les conclusions de cet audit.

En conséquence, je vous propose :

- d'attribuer une aide totale de 92 360 € en faveur de seize OTSI associatifs, selon la répartition annexée au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 AVR. 2006

**AFFECTATION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2006
AUX OTSI DU HAUT-RHIN**

OTSI	CLASSEMENT Au 01/12/2005	SUBVENTION 2005	PROPOSITION SUBVENTION 2006 : + 1% (montant arrondi)
COLMAR	****	10 850 €	10 960 €
MULHOUSE	****	10 850 €	10 960 €
KAYSERSBERG	***	7 690 €	7 770 €
MUNSTER	***	7 690 €	7 770 €
THANN	***	7 690 €	7 770 €
CERNAY	**	4 950 €	5 000 €
HUNINGUE	**	4 950 €	5 000 €
MASEVAUX	**	4 950 €	5 000 €
BORDS DU RHIN	**	4 950 €	5 000 €
ROUFFACH	**	4 950 €	5 000 €
ST AMARIN	**	4 950 €	5 000 €
ALTKIRCH	*	3 560 €	3 600 €
EGUISHEIM	*	3 560 €	3 600 €
TURCKHEIM	*	3 560 €	3 600 €
FERRETTE	*	3 560 €	3 600 €
SIERENTZ	SI	2 700 €	2 730 €
TOTAL		91 410 €	92 360 €